

Caisse de pension SHP - Case postale 617 - 8953 Dietikon 1

Monsieur
Toni Muster
Bahnhofstrasse
9999 Musterstadt

Secrétaire du bureau électoral:
Rolf Bolliger

044 268 90 62
rolf.bolliger@pkshp.ch

Dietikon, 12 février 2018

**Election des représentants des employés
au Conseil de fondation de la Caisse de pension SHP pour le mandat 2019 à 2022**

Monsieur,

Le 31 décembre 2018, le mandat des membres du Conseil de fondation de la Caisse de pension SHP touche à sa fin. Selon l'art. 6 du règlement électoral (*à consulter sur le site [www.pkshp.ch / téléchargements / règlements](http://www.pkshp.ch/téléchargements/règlements)*), le Conseil de fondation en exercice est tenu de vous proposer trois candidatures pour la nouvelle période de mandat de la part des représentations des employés. A la séance du Conseil de fondation du 30 novembre 2017, il a été décidé de vous recommander l'élection des personnes suivantes pour le mandat courant de 2019 à 2022:

Markus Meyer *reconduction* RehaClinic, Bad Zurzach



Nadja Pfund *nouveau* Stadt Schlieren



Patrick Hiemer *nouveau* Martin Stiftung, Erlenbach





Vous pouvez soumettre d'autres nominations par écrit dans les deux mois qui suivent, c.-à-d. **jusqu'au 12 avril 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)** au secrétariat (Caisse de pension SHP, Kronenplatz 1, 8953 Dietikon). Selon le règlement électoral, les nominations sont uniquement valides lorsqu'elles sont cosignées par au moins 10 personnes additionnelles assurées à la SHP (nom, prénom, date de naissance et signature).

En l'absence d'autres nominations jusqu'à la date citée, les personnes proposées par le Conseil de fondation sont considérées comme élues.

Si des nominations additionnelles sont soumises, une liste électorale spécifiant les candidats à la représentation des employés sera dressée et vous sera envoyée en avril 2018. Vous avez ensuite la possibilité d'élire trois représentant(e)s des employés parmi les candidat(e)s. Le vote se fait par courrier. Le délai de remise des voix s'élève à deux mois à compter de la date d'expédition des candidatures. Sont élus les candidats/candidates qui recueillent le plus grand nombre de suffrages exprimés (majorité relative).

Le résultat des élections est publié sur le site internet de la SHP.

Le secrétariat du bureau électoral, en la personne de M. Rolf Bolliger, tél. 044/268 90 62, rolf.bolliger@pkshp.ch, demeure à votre disposition pour toute question.

Nous remercions les deux membres sortant du Conseil de fondation Mme Esther Frei Zürcher et Mme Marina Knöri-Sorgen de ses précieuses collaborations pour le plus grand bien de notre Caisse de pension durant les années passées.

Avec l'expression de nos salutations les meilleures.

Caisse de pension SHP

Le bureau électoral

Markus Meyer
Président

Anneliese Seiler
Vice-président